

Jeunes de 16 à 25 ans : les aides et l'accompagnement en 2026

Contrat d'engagement jeune, service civique, pass Culture, prime d'activité : les dispositifs sont nombreux, et plusieurs ont changé en 2025 et 2026. Certaines aides encore annoncées sur internet n'existent plus. Voici l'état des lieux, à jour de septembre 2026.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux jeunes et à leurs familles, et aux professionnels qui les accompagnent — missions locales, points information jeunesse, France services, conseillers numériques, établissements scolaires.

Au sommaire

1. Le contrat d'engagement jeune
2. Missions locales et obligation de formation
3. Pass Culture et pass Sport
4. Service civique et service national
5. Travail, permis, logement
6. Arnaques

1. Le contrat d'engagement jeune (CEJ)

- Pour les 16-25 ans (moins de 30 ans avec une RQTH) qui ne sont ni étudiants ni en formation et qui cherchent un emploi durable. Il se signe avec un conseiller de la **mission locale** ou de **France Travail**, pas entièrement en ligne.

Version du 19 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance, service-public.fr et 1jeune1solution.gouv.fr font foi.

- Un programme de **15 à 20 heures par semaine**, pendant 12 mois au plus, et exceptionnellement 18 mois.
- **Allocation 2026** : jusqu'à **566,17 € par mois** pour un majeur autonome ou d'un foyer non imposable, 339,70 € pour un foyer imposable, 226,48 € pour un mineur. Elle baisse selon les ressources et ne se cumule ni avec le RSA ni avec la prime d'activité.
- Le jeune est inscrit automatiquement à France Travail. **Depuis mai 2025**, un manquement entraîne d'abord une suspension partielle, reversée si le jeune reprend ses engagements.
- Gardez une copie du contrat signé : c'est la preuve des engagements de chacun.

2. Missions locales et obligation de formation

- Hors CEJ, la mission locale propose le **PACEA**, un accompagnement de 24 mois au plus, avec une allocation ponctuelle possible.
- Jusqu'à 18 ans, tout jeune doit être en formation : scolarité, apprentissage, formation, service civique, emploi ou accompagnement. La mission locale contacte les jeunes sans solution. Aucune amende n'est prévue pour les familles.

3. Pass Culture et pass Sport

- **Pass Culture**, depuis le 1er mars 2025 : 50 € à 17 ans et **150 € à 18 ans**, à utiliser jusqu'à 21 ans ; plus de crédit individuel à 15 et 16 ans. Depuis 2026, les offres numériques sont plafonnées à 50 €. Un bonus de 50 € existe pour les jeunes handicapés ou de foyers modestes.
- **Pass Sport** : 50 € de réduction sur une inscription en club jusqu'au 31 décembre 2026, sous conditions. Le code arrive par courriel de l'administration.

4. Service civique et service national

- **Service civique** : jusqu'à 25 ans (30 ans avec un handicap), dès 16 ans avec l'accord des parents, pour des missions de 6 à 12 mois. Indemnité de **619,83 € par mois** au total, avec une majoration pour les boursiers et les foyers au RSA.
- Les séjours du **SNU** ne sont plus reconduits.
- Un **nouveau service national volontaire** de 10 mois, rémunéré, est ouvert depuis septembre 2026 aux 18-25 ans.

5. Travail, permis, logement

- **Prime d'activité** dès 18 ans, avec des revenus modestes ; demande sur caf.fr. Les étudiants et apprentis y ont droit si leurs revenus dépassent 1 144,21 € net par mois, chacun des 3 mois. Une gratification de stage ne compte pas.
- **RSA avant 25 ans** : il faut avoir travaillé l'équivalent de 2 ans à temps plein au cours des 3 dernières années, sauf pour un parent isolé.
- **Permis** : l'aide de 500 € aux apprentis n'est plus attribuée depuis le 21 février 2026, et l'aide de France Travail a pris fin le 1er avril 2026. Restent le permis à 1 € par jour et les aides locales.
- **Logement** : la garantie Visale, gratuite, se porte caution pour les moins de 30 ans. Depuis le 6 janvier 2026, elle couvre les 3 premières années du bail. Le visa doit être obtenu avant la signature.

6. Arnaques

- **Fausse offres d'emploi** : un recruteur qui demande des frais, un RIB avant le contrat ou de « recevoir et reverser » de l'argent est un escroc. Recevoir et reverser de l'argent fait de vous une « mule financière », ce qui est un délit.
- Aucun pass officiel ne se paie. Passez par pass.culture.fr, pass.sports.gouv.fr et 1jeune1solution.gouv.fr.
- Des données du pass Sport ont fuité fin 2025 : méfiez-vous des SMS qui citent votre nom et une aide.

Premier réflexe : le site 1jeune1solution.gouv.fr regroupe les offres, un simulateur d'aides et l'orientation vers la mission locale. Certains montants n'y sont pas toujours à jour : vérifiez sur service-public.gouv.fr.

Liste de contrôle

- ☐ J'ai pris contact avec la mission locale ou France Travail.
- ☐ J'ai une copie de mon contrat d'engagement signé.
- ☐ J'ai vérifié mon droit à la prime d'activité ou au RSA sur caf.fr.
- ☐ J'ai activé mon pass Culture sur l'application officielle.
- ☐ J'ai demandé mon visa Visale avant de signer un bail.
- ☐ Je ne paie jamais pour obtenir un emploi ou une aide.

Sources et pour aller plus loin

- Service-public, contrat d'engagement jeune : [F32700](#) · service civique : [F13278](#) · prime d'activité : [F2882](#) · fin de l'aide au permis : [A18840](#)
- 1 jeune 1 solution : 1jeune1solution.gouv.fr · réforme du pass Culture : pass.culture.fr
- France Travail, fausses offres d'emploi : francetravail.fr
- Autres fiches pratiques de la même collection : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites

Fiche pratique « Jeunes de 16 à 25 ans » — version du 19/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com). Licence Etalab 2.0. Document informatif. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.